

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale
des collectivités locales

Sous-direction des finances locales
et de l'action économique

Circulaire du 3 janvier 2008 relative à la dotation globale d'équipement des départements

NOR : INTB080002C

Référence : ma circulaire n° NOR/MCT/B/07/00045/C du 5 avril 2007.

Pièce jointe : une.

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets (métropole, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) ; secrétariat général.

- Communication à chaque département d'une fiche synthétisant les données définitives de la DGE des départements pour l'exercice 2006.
- Recensement des besoins de crédits complémentaires pour solder la gestion 2007.

En réponse à ma circulaire du 5 avril 2007 citée en référence, vous m'avez communiqué les renseignements permettant de chiffrer le montant définitif des attributions revenant en 2006 à votre département au titre de la dotation globale d'équipement (DGE). La présente circulaire a pour objet de vous communiquer, comme chaque année, les résultats de cette enquête.

Par ailleurs, cette circulaire a pour objet de vous demander dès à présent de me faire remonter le montant des crédits complémentaires qui vous sont nécessaires pour solder l'année 2007 au titre de la DGE des départements.

I. – BILAN DE L'EXERCICE 2006

La situation de votre département au regard de la DGE 2006 est décrite dans la fiche ci-jointe qui présente :

a) Au titre de l'ancienne 1^{re} part (supprimée à compter de 2006) :

- le montant des crédits délégués en 2006 afin de solder les opérations éligibles lancées par le département au titre de l'exercice 2005 ;
- le montant des crédits délégués en 2006 afin de solder les opérations éligibles lancées par les autres bénéficiaires de la 1^{re} part au titre de l'exercice 2005.

b) Au titre de la 2^e part :

- le montant de la fraction principale ;
- le montant de la majoration « aménagement foncier » ;
- le montant de la majoration pour insuffisance de potentiel fiscal.

Je vous rappelle que la situation des crédits accordés au titre de la DGE des départements permet de mesurer l'excédent ou le déficit résultant de la gestion 2006. Toute modification ou régularisation que vous seriez éventuellement amené à effectuer aux décomptes ci-joints devra m'être communiquée de façon à régulariser la situation du département et actualiser la consommation des crédits à l'échelon national.

II. – RÉPARTITION 2007

Par la circulaire du 4 avril 2007, vous avez pris connaissance du taux de concours applicable en 2007 pour les attributions de la fraction principale de la DGE (13,33 %) ainsi que des montants :

- de la majoration « aménagement foncier » ;
- et de la majoration pour insuffisance de potentiel fiscal.

Pour être en mesure, dès le début du premier trimestre 2008, de vous déléguer les crédits nécessaires pour solder la DGE des départements au titre de l'année 2007, il vous est demandé de recenser dès à présent :

- les crédits qui vous feraient défaut pour verser les attributions du troisième trimestre 2007 (voire des trimestres antérieurs) ;

– et les crédits nécessaires pour honorer le quatrième trimestre 2007 au vu de l'état des mandatements qui vous a été transmis par le conseil général ou, dans le cas contraire, à partir d'estimations réalisées par vos services.

Comme en 2007, ces informations devront être saisies directement sur le site intranet de la DGCL (<http://dgcl.mi>) dans la rubrique « Finances locales » => « Gestion budgétaire » => « Programme 120 » => « remontée infos préfectures » => « DGE départements – crédits complémentaires – solde 2007 ».

Voici un aperçu du masque de saisie que vous devrez compléter :

NUM_DEPT	NOM_DEPT	DGE DESTROIS 1 ^{ers} trimestres 2007 – Montant dû au département	DGE DES TROIS 1 ^{ers} trimestres 2007 – Montant déjà versé	DGE RESTANT à verser pour les trois 1 ^{ers} trimestres 2007	DGE DU 4 ^e trimestre 2007 - Montant dû au département	DGE VERSÉE au titre du 4 ^e trimestre	DGE RESTANT à verser au titre du 4 ^e trimestre 2007	TOTAL DGE restant à verser pour 2007
1	AIN	0	0	0	0	0	0	0
2	AISNE	0	0	0	0	0	0	0

Les renseignements demandés devront être saisis au plus tard pour le 15 février 2008. Tout retard dans la transmission des renseignements demandés affecterait les délais de délégation des crédits à l'ensemble des préfectures.

Les crédits correspondant aux données ainsi transmises vous seront délégués en AE et CP au début du premier trimestre 2008. Le montant de votre enveloppe de crédits sera calculé au vu de vos réponses ainsi qu'après communication des bordereaux de crédits sans emploi.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
des collectivités locales,*

E. JOSSA

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES DÉPARTEMENTS

BILAN DE L'EXERCICE 2006

DÉPARTEMENT

Ancienne 1^{re} Part (solde de l'exercice 2005)

1) Solde 2005 en faveur du département

 €

2) Solde 2005 en faveur des autres bénéficiaires de la 1^{re} part

 €

Total 1^{re} part (1+2)

€

2^e part

1) fraction principale

 €

2) majoration « aménagement foncier »

 €

3) majoration pour insuffisance de potentiel fiscal

 €

Total 2^e part (1+2+3)

€